

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Accès aux soins, à l'accompagnement, à l'emploi... L'Unafam dénonce le non-respect des droits des personnes vivant avec des troubles psychiques et de leurs aidants en France

Paris, le 10 octobre 2023 - À l'occasion de la Journée mondiale de la santé mentale, l'Unafam dévoile les résultats de la 4^{ème} édition de son baromètre consacré à la santé mentale et aux troubles psychiques. Parmi plus de 4 300 répondants se trouvent pour la première année des personnes concernées par un trouble psychique. Alors que le Conseil de l'Europe dénonçait en avril dernier le fait, qu'en France, les personnes en situation de handicap étaient entravées dans l'exercice de leurs droits, le baromètre de l'Unafam 2023 met concrètement en lumière cette réalité : **85% des répondants considèrent que leur proche accède difficilement à au moins un de ses droits fondamentaux¹ comme l'accès aux soins, à l'accompagnement et à l'emploi.**

Les Chiffres clés 2023

- 64% des répondants indiquent que l'accès à un psychiatre ou à un psychologue est difficile.
- 44% des répondants ont déjà été interdits de visite à leur proche hospitalisé.
- 60% des répondants déclarent que leur proche n'a pas été accompagné par un professionnel dans sa demande d'aide auprès d'une MDPH².
- 69% des répondants considèrent que les maladies psychiques sont représentées de façon stigmatisante et anxiogène dans les médias.

Accès et suivi des soins : les droits des citoyens patients ne sont pas respectés

Aujourd'hui, les personnes vivant avec une maladie psychique restent toujours autant discriminées dans leurs parcours de soins, par rapport à d'autres pathologies. Le manque de moyens et les inégalités territoriales en psychiatrie entraînent des non-prises en charge et des ruptures dans les parcours, laissant des patients et leurs familles sur le bord de la route. **64% des aidants répondants indiquent qu'il est difficile d'avoir accès à un psychiatre ou à un psychologue. Ce constat est partagé par 58% des personnes concernées.**

Le manque de moyens observé en psychiatrie ne vient pas seulement restreindre l'accès ou le maintien dans les soins, mais vient aussi détériorer la prise en charge des patients.

83% des répondants déclarent avoir rencontré d'importantes difficultés lors de la prise en charge de leur proche. **Dans environ 60% des cas, le patient a subi des mesures d'isolement et dans 30% des cas, des mesures de contention.** Ces chiffres alertent, au regard de la législation et des bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS).



Une maladie se soigne, un handicap se compense

Conséquence d'un manque d'aides et de suivi par des structures adéquates (60% des répondants déclarent que leur proche n'a pas été accompagné par un professionnel dans la formulation de sa demande d'aide auprès d'une MDPH), ce sont aujourd'hui les familles des personnes concernées qui viennent en aide à leur proche, tant sur le plan de l'accompagnement que sur le plan financier. Sur ce dernier point, **ce sont 71% des répondants qui déclarent venir en aide financièrement à leur proche. Pour 40% d'entre eux, cela les fragilise économiquement.**

Si le nombre de bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adultes Handicapés) est en augmentation selon le baromètre, l'inégalité de fond persiste lorsqu'on regarde la répartition dans les différents taux d'incapacité octroyés.

En effet, le nombre de personnes bénéficiant d'un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80% a diminué de 11 points par rapport à 2022. Ainsi, les personnes concernées vivant avec un trouble psychique sont aujourd'hui maintenues dans une situation de grande précarité.

Une citoyenneté empêchée

Marginalisées de l'emploi, du logement, du système éducatif, **les personnes vivant avec un trouble psychique se retrouvent exclues de ce qui concourt à l'autonomie et donc au plein exercice de leur citoyenneté.**

Pour les répondants, qu'ils soient aidants ou personnes concernées, les trois droits les plus difficiles d'accès sont sans appel :

- Le droit à l'accès et au maintien dans l'emploi
- Le droit à l'accès aux soins
- Le droit à l'accompagnement (SAVS, SAMSAH, SAAD, PCH ...)

Au-delà du manque d'accompagnement observé, cette difficulté d'accès aux droits résulte également de la persistance de préjugés sur les maladies psychiques. Ils sont le carburant d'une stigmatisation qui isole les personnes et leur entourage. Cette stigmatisation est due à une mauvaise compréhension des troubles psychiques par la société. **Le baromètre révèle que 69% des aidants considèrent que les médias évoquent la maladie de façon stigmatisante et anxiogène.**

"Notre baromètre 2023 démontre que l'Etat français n'a pas pris la mesure des besoins.

Des droits fondamentaux sont toujours bafoués. Nous appelons de nos vœux non seulement une accélération du changement, mais que celui-ci puisse se faire sur tous les territoires afin que les personnes concernées et leur entourage puissent vivre dignement, en conformité avec leurs aspirations."

déclare Marie-Jeanne Richard, présidente de l'Unafam

À PROPOS DE L'UNAFAM

L'Unafam, association reconnue d'utilité publique, accompagne l'entourage des personnes vivant avec des troubles psychiques depuis 1963.

Accueillir, soutenir, former, se battre pour l'effectivité des droits des personnes concernées et de leur famille et lutter contre les préjugés sont les missions auxquelles s'attèlent, sur tout

le territoire, **2000 bénévoles** formés, avec l'aide de professionnels.

L'Unafam rassemble plus de **15 000 familles adhérentes** et nous proposons un accompagnement par des pairs dans plus de **300 points d'accueil, pour briser l'isolement et permettre de retrouver la force d'avancer.**

CONTACTS PRESSE

Orlane François

orlane.francois@agenceproches.com
06 63 80 45 14

Elsa Le Brettevillois

elsa.le-brettevillois@unafam.org
01 53 06 30 92